

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 12/11/2021

- ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGION CENTRE INTERACTIVE (GIP RECIA)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere ainsi que la convention additionnelle Accompagnement juridique - Délégué à la protection des données,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere et de la convention additionnelle Accompagnement juridique - Délégué à la protection des données feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion de la Commune de Herry au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive - GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret,

- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la Commune d'Herry et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- APPROUVE les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
- APPROUVE les termes de la convention additionnelle Accompagnement juridique
 - Délégué à la Protection des données,
- AUTORISE M. le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- DESIGNE Monsieur MAITREPIERRE Dominique en qualité de représentant titulaire et Madame SEILLIER Sophie en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

- PROPOSITION VALOCÎM

M. BOLNOT donne lecture de la lettre d'engagement du directeur général de la société Valocîme, pour la revalorisation du contrat de location de la parcelle accueillant le pylône Télécom. Une négociation est en cours entre Valocîme et notre Communauté de Communes pour l'installation de futurs pylônes.

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote à une date ultérieure.

- TARIF RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après rappel par M. le Maire du tarif existant pour le raccordement d'une maison neuve ou non encore raccordée, le Conseil Municipal décide de le maintenir au montant de 300 € afin d'inciter les futurs propriétaires à se raccorder au réseau.

- ADHESION COMITE SANCERROIS PATRIMOINE MONDIAL

Ce comité propose l'adhésion de la commune pour un montant minimum de 100€. Le Conseil Municipal est favorable pour régler cette somme au titre de l'année 2022.

- DECHETTERIE

M. le Maire rappelle que nous n'aurons plus accès à la déchetterie de Sancergues au 31 janvier 2022 et informe de la nécessité de choisir entre celle de La Charité et celle de Vinon. Après délibération, le Conseil Municipal opte pour la déchetterie de Vinon.